

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais.

Sont absents : Les conseillers Serge-Paul Jean et Dial Lepage.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

### **2024-11-04-01 Ouverture de la séance**

### **2024-11-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

### **2024-11-04-03 Adoption du dernier procès-verbal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit adopté.

### **2024-11-04-04 Liste des déboursés du mois d'octobre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 1 048 258,40 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

### **2024-11-04-05 Correspondance (dons)**

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 7 octobre 2024. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

#### **2024-11-04-05.1 Dons**

##### R.A.P.H., Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 100 \$ soit versé à la Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de la campagne annuelle de financement.

##### Fabrique de Saint-Siméon

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ ainsi que la location gratuite du centre communautaire Jean-Guy-Poirier soit fait à la Fabrique de Saint-Siméon pour l'accueil de l'évêque monseigneur Lamoureux.

#### Décorations du sentier et distribution de sacs-cadeaux

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QU'UN don de 200 \$ soit octroyé au comité de bénévoles impliqués dans la décoration du sentier pédestre pour la période des fêtes, et ce, dans le but d'acheter du matériel pour décorer les arbres ainsi que différentes structures du rang 2 jusqu'à la voie ferrée.

QU'UN don de 200 \$ soit octroyé au comité de bénévoles qui amasse des fonds pour remplir des sacs-cadeaux de différents articles (produits d'hygiène, friandises, articles de Noël, bas, mitaines, etc.) pour les personnes présentant des difficultés ou un handicap.

#### Guignolée 2024

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 600 \$ soit versé au Collectif Aliment-Terre, en guise de soutien à la Guignolée 2024.

#### **2024-11-04-06 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires**

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon atteste que les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du Conseil ont été déposés conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### **2024-11-04-07 Dépôts des états comparatifs**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le Conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses 2023 et 2024 en date du 30 septembre et de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier de 2024 avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

#### **2024-11-04-08 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle**

Ce point est repoussé à une séance ultérieure.

#### **2024-11-04-09 Avis de motion – Règlement numéro 529-24 Sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon**

Le conseiller Danny Roy donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 529-24, sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

#### **2024-11-04-10 Avis de motion – Règlement numéro 530-24 Modifiant le Règlement numéro 509-22, sur la gestion contractuelle**

Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 530-24, modifiant le Règlement numéro 509-22, sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2024-11-04-11 Adoption du budget 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure**

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2023, la RGMAB est devenue propriétaire de l'ensemble des actifs reliés au Lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468,34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal*, la RGMAB dresse son budget chaque année pour le prochain exercice et doit le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'un projet de budget pour l'année 2025 a été approuvé par les membres du conseil d'administration de la RGMAB lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget approuvé a été transmis aux municipalités membres de la RGMAB;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon est membre de la RGMAB;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon adopte le budget 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au secrétaire-trésorier de la RGMAB, monsieur Antoine Audet.

**2024-11-04-12 Avis de motion – Règlement numéro 531-24  
Décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale 2024-2025**

Le conseiller Danny Roy donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 531-24, décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale 2024-2025.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2024-11-04-13 Adoption du Règlement numéro 527-24  
Concernant les dispositions applicables aux fossés, incluant les normes relatives aux ponceaux et à la canalisation de fossés**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 527-24, concernant les dispositions applicables aux fossés, incluant les normes relatives aux ponceaux et à la canalisation de fossés;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le projet de Règlement numéro 527-24, concernant les dispositions applicables aux fossés, incluant les normes relatives aux ponceaux et à la canalisation de fossés, soit adopté.

**2024-11-04-14 Adoption du Règlement numéro 526-24  
Concernant la citation de l'église de Saint-Siméon**

CONSIDÉRANT QUE le délai de 60 jours à compter de l'avis de motion exigé à l'article 131 de la *Loi sur le patrimoine culturel* n'était pas atteint lors de l'adoption de la résolution numéro 2024-10-07-11;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 526-24, concernant la citation de l'église de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

D'ADOPTER, en date du 4 novembre 2024, le règlement concernant la citation de l'église de Saint-Siméon, lequel est identifié sous le numéro 526-24 et inscrit au livre des règlements.

D'ABROGER la résolution numéro 2024-10-07-11.

**2024-11-04-15 Adoption du Règlement numéro 528-24  
Modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 528-24 modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 528-24, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

**2024-11-04-16 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)**

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'État de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil autorise monsieur le maire, Denis Gauthier, à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

QUE le conseil autorise monsieur le maire, Denis Gauthier, à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

**2024-11-04-17    Autres sujets**

**2024-11-04-17.1            Désignation d'un maire suppléant**

ATTENDU QUE le mandat du maire suppléant venait à échéance le 8 juillet 2024;

ATTENDU la volonté du Conseil de poursuivre le processus de rotation pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Pierre Sarrazin soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon à compter du 5 novembre 2024 jusqu'au 5 mars 2025.

**2024-11-04-18    Période de questions**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Six (6) personnes étaient présentes.

**2024-11-04-19    Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 45.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale